

Jour de séance 30

le mercredi 25 avril 2012

10 h

Prière.

Le premier ministre remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 24 avril 2012

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadé, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Graydon Nicholas

Le président de la Chambre accueille à l'Assemblée François Ouimet, vice-président de l'Assemblée nationale du Québec, et Richard Daignault, conseiller spécial à la Direction des relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Fraser :

29, *Loi sur les ventes de boissons énergisantes.*

M. Doucet donne avis de motion 48 portant que, le jeudi 3 mai 2012, appuyé par M. Albert, il proposera ce qui suit :

attendu que les gens de Moncton et des régions avoisinantes sont de plus en plus préoccupés en ce qui a trait au processus utilisé afin de sélectionner l'emplacement de la nouvelle Moncton High School ;

attendu que le ministre de l'Éducation, ainsi que le ministre des Transports et de l'Infrastructure, a refusé sans raison de fournir au public l'information sur la façon dont il a pris la décision de choisir l'emplacement de Royal Oaks ;

attendu que le ministre de l'Éducation, ainsi que le ministre des Transports et de l'Infrastructure, a même refusé de fournir l'information sur les autres emplacements à l'étude ;

attendu qu'il y a des questions légitimes sur les coûts, la sécurité, le transport et beaucoup d'autres aspects, qui méritent des réponses ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministère de l'Éducation, le ministère des Transports et de l'Infrastructure et le Cabinet du premier ministre à rendre publique toute information pertinente et détaillée sur le processus de sélection, y compris tous rapports, études, évaluations, recommandations et opinions, et à donner à la population la possibilité d'examiner ces documents et de poser des questions à un forum public.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 26 avril 2012, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 31 et projet de loi 29.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Culture, du Tourisme et de la Vie saine, de celui de l'Énergie et de celui des Services gouvernementaux.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M^{me} Shephard assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M^{me} Shephard, présidente suppléante du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2012-2013
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE	
Administration	502 000
Gestion de la politique énergétique et développement des marchés	2 418 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	2 867 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Centre communautaire
Sainte-Anne pour 2010-2011

(25 avril 2012).